



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023 — MODIFICATION DE DATE —

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Pour l'année 2023, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal est modifié pour lire le 22 août au lieu du 1^{er} août;

Les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu, les dates et heures demeurent les mêmes :

4 juillet	22 août	5 septembre
3 octobre	7 novembre	5 décembre

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 14 juin 2023.



Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière